



Monsieur CRESPIN André
Rue Docteur Jacobs 69/RDC
1070 Anderlecht

VOTRE CORRESPONDANTE :
W. GILLIJNS
Chef de Division
☎ 02/558.53.21

OBJET :

Objet : Réponse à votre interpellation relative au ramassage d'encombrants par la Commune.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre interpellation relative au ramassage d'encombrants par la Commune, nous vous informons que le Service Entretien est intervenu le mardi 30 août 2022 à la suite d'une plainte du voisinage concernant ce dépôt de meubles au pied de l'immeuble 1-3 de l'avenue Guillaume Stassart et a effectivement procédé à leur enlèvement après avoir vérifié au préalable qu'il ne s'agissait pas d'un rendez-vous planifié pour un enlèvement d'objets encombrants auprès de Bruxelles-Propreté. Après vérification auprès du Service Signalisation, il est également établi qu'aucune demande pour une réservation d'emplacement de parking pour un déménagement n'a été introduite à cette date.

S'agissant d'un immeuble d'habitation avec un grand nombre d'appartements, il a été décidé de procéder sans tarder à l'enlèvement des encombrants afin d'éviter que d'autres personnes ne viennent y ajouter d'autres déchets. Nous tenons également à préciser que les meubles se trouvaient bel et bien sur l'espace public, raison pour laquelle ils ont été évacués, et qu'il aurait été préférable de les laisser sur le parking privé dans le cas où il étaient destinés à des personnes dans le besoin. Enfin, pour toute volonté de donner, réutiliser, ou recycler les encombrants, nous préconisons l'utilisation du réseau de ressourceries, et nous réjouissons de voir bientôt une Ressourcerie s'ouvrir à Anderlecht, prochainement.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

MARCEL
VERMEULEN *
M. VERMEULEN.

Signature numérique de MARCEL
VERMEULEN *
DN: cn=MARCEL VERMEULEN *,
serialNumber=1434, c=BE, o=ADEHS
SAC
Date : 2022.11.12 12:18:34 +01'00'

Par délégation :
L'Echevin de l'Entretien de l'Espace public

A. NEUZY

MINUTE

Interpellation relative au ramassage d'encombrants par la commune
André Crespin

Le mardi 30 septembre, les services communaux ont procédé à l'enlèvement de meubles au pied de l'immeuble du 1-3 av. G. Stassart à Anderlecht.

Il s'agissait de meubles ayant appartenu à une dame décédée il y a 5 mois. Le propriétaire de son appartement avait pris soin d'engager une personne pour le démontage et l'emballage de ce mobilier en bon état avant de le descendre du 5e étage au RDC via un lift extérieur. Ce mobilier était destiné à aider des familles pour se reloger.

La surprise fut grande de voir arriver un camion poubelle de la commune dans lequel les ouvriers ont jeté tout le mobilier qui fut écrasé par la benne sans autre forme de procès.

Mes questions sont les suivantes:

- existe-t-il un service communal spécifique de ramassage de mobilier/vaisselle/autre matériel durable afin de le récupérer et d'en faire bénéficier les habitants en situation de besoin?

- si oui, pourquoi n'a-t-il pas fonctionné ce mardi 30 août?

- si non, pourrait-on se pencher sur la question de la récupération de mobilier en bon état afin d'en faire bénéficier les habitants en situation de besoin?

Je vous remercie